Bureau du 2 décembre 2002

Décision n° B-2002-1005

commune (s): Lyon 1er - Lyon 9°

objet : Autorisation de déposer une demande de permis de construire et une déclaration de travaux

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction de la logistique et des bâtiments - Service

bâtiment

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- fait parvenir au Bureau une demande de permis de construire ainsi qu'une déclaration de travaux.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer la demande de permis de construire et la déclaration de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé au Bureau d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de construire

- Lvon 9°
- . avenue Sidoine Apollinaire : construction d'un bâtiment ;

Déclaration de travaux

- Lyon 1er
- .86, boulevard de la Croix Rousse VO/TU : modification de façade, ouverture d'une porte au rez-de-chaussée ;

Vu ledit dossier;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer la demande de permis de construire et la déclaration de travaux précitées ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,